

**PROCES VERBAL DE DELIBERATION DU COMITE****Séance du 6 février 2019**

Sous la présidence de M. Jean-Luc SIMON, Président du S.I.V.U.

**Nombre de membres titulaires élus : 9 - membres titulaires en fonction : 9 -  
membres titulaires présents : 9 membres titulaires absents : 0  
membres suppléants présents : 0 - membres suppléants absents : 6****Etaient présents :**

SIMON Jean-Luc	Délégué titulaire de GOTTENHOUSE
BIEBER Murielle	Déléguée titulaire de GOTTENHOUSE
BRETON Muriel	Déléguée titulaire de GOTTENHOUSE
BICH Bernard	Délégué titulaire de HAEGEN
SUSS Rémi	Délégué titulaire de HAEGEN
KILHOFFER Sabine	Déléguée titulaire de HAEGEN
DISTEL Jean-Claude	Délégué titulaire de THAL-MARMOUTIER
LEHMANN Rémy	Délégué titulaire de THAL-MARMOUTIER
WEISS Aline	Déléguée titulaire de THAL-MARMOUTIER

**Etaient absents excusés:****Etaient absents:**

LOTZ Sylvie	Déléguée suppléante de HAEGEN
OBERLE Jérôme	Délégué suppléant de HAEGEN
LAQUIT Nathalie	Déléguée suppléante de THAL-MARMOUTIER
FISCHER Franceline	Déléguée suppléante de THAL-MARMOUTIER
SCHERTZ Valérie	Déléguée suppléante de GOTTENHOUSE
RICHERT Théo	Délégué suppléant de GOTTENHOUSE

**Le Comité Directeur a été convoqué le 22 janvier 2019 avec comme ordre du jour :**

- 2019-01. Approbation du Procès-verbal du 18 décembre 2018**
- 2019-02. Nouvelle école : choix de l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO)**
- 2019-03. Nouvelle école : approbation du devis de démolition de la grange et du devis de reprise de la charpente et de la couverture d'un pignon**
- 2019-04. Restes à réaliser 2018**
- 2019-05. Acceptation du devis pour la mise en place de deux lavabos dans les sanitaires de l'école maternelle**
- 2019-06. Participation aux frais d'achat des livres de la Bibliothèque de Thal-Marmoutier – régularisation**
- 2019-07. Remboursement des frais de secrétariat à la Commune de Thal-Marmoutier**
- 2019-08. Autorisation au Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget**

**DIVERS**

<b>2019-01. Approbation du Procès-verbal du 18 décembre 2018</b>
--

Le Comité Directeur, ayant pris connaissance du procès-verbal de la réunion du 18 décembre 2018 et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, APPROUVE ledit Procès-verbal.

<b>2019-02. Nouvelle école : choix de l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO)</b>
---

M. le Président présente au Comité Directeur les offres réceptionnées dans le cadre de l'appel d'offres pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de la nouvelle école.

Deux bureaux d'études ont soumis une offre, une troisième a souhaité ne pas soumettre.

Après en avoir délibéré, le Comité Directeur, à l'unanimité,

- Décide de confier la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la construction de la nouvelle école au GROUPEMENT « ICI ET LA » de Gérardmer et « EOLIS » de Saint-Dié-des-Vosges sur la base de leur proposition conjointe de janvier 2019 soit :
  - Ici et là : 12.000,- €uros hors taxes
  - Eolis : 11.500,- €uros hors taxesSoit un montant total de 23.500,- €uros hors taxes soit 28.200,- €uros TTC
- Autorise M. le Président à signer les pièces administratives et financières y afférentes.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2019.

<b>2019-03. Nouvelle école : approbation du devis de démolition de la grange et du devis de reprise de la charpente et de la couverture d'un pignon</b>
---

Après en avoir délibéré, le Comité Directeur, à l'unanimité,

- Décide de confier les travaux de démolition de l'ancienne grange sise 8 rue Ballerich en vue d'aménager l'emplacement pour la construction de la nouvelle école à l'entreprise de Charpente HOPFNER pour un montant HT de 8.900 €uros soit un montant TTC de 10.680 €uros.
- Décide de confier les travaux de reprise de la charpente et de la couverture d'un pignon de la maison sise 8 rue Ballerich rendus nécessaires en raison de la démolition de la grange mitoyenne à l'entreprise de Charpente HOPFNER pour un montant HT de 12.328 €uros soit un montant TTC de 14.793,60 €uros.
- Autorise M. le Président à signer les pièces administratives et financières y afférentes.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2019.

<b>2019-04. Restes à réaliser 2018</b>
--

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,  
Vu le budget intercommunal,

M. le Président rappelle que les restes à réaliser doivent être sincères dans leur inscription et dans leur contenu.

Les restes à réaliser correspondent :

- en dépenses d'investissement, pour les communes et les départements sans distinction de taille, aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice ;
- en recettes d'investissement, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à émission d'un titre de recettes.

M. le Président informe le Comité Directeur que la clôture du budget d'investissement 2018 intervenu le 31 décembre 2018, ne mentionne aucun montant à inscrire dans les Restes à réaliser de l'exercice 2018 et devant être reporté sur le budget primitif 2019

Le Comité Directeur en prend acte.

**2019-05. Acceptation du devis pour la mise en place de deux lavabos dans les sanitaires de l'école maternelle**

La fontaine n'est plus réparable. Il sera installé 2 lavabos rectangulaires disposés de part et d'autre d'un muret carrelé, avec trappe d'entretien. L'avantage est de disposer de robinetterie standard en vue d'un entretien simplifié.

Après en avoir délibéré, le Comité Directeur, à l'unanimité,

- Décide de confier les travaux d'installation de 2 lavabos dans les sanitaires de l'école maternelle à l'entreprise Daniel BIECHLER pour un montant HT de 2.530 Euros soit un montant TTC de 3.036 Euros.

- Autorise M. le Président à signer les pièces administratives et financières y afférentes.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2019.

**2019-06. Participation aux frais d'achat des livres de la Bibliothèque de Thal-Marmoutier - régularisation**

**Le Comité directeur**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, décide de verser 800 Euros** (huit cents Euros) par an, à la Commune de Thal-Marmoutier pour l'acquisition de livres destinés à la Bibliothèque municipale de Thal-Marmoutier fréquentée par les classes du RPI Haegothal pour les années 2017, 2018 et 2019 soit 2.400 euros.

Les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 658 du Budget Primitif 2019.

**2019-07. Remboursement des frais de secrétariat à la Commune de Thal-Marmoutier**

M. le Président rappelle au comité que depuis le 1er juin 2016, en l'absence d'une secrétaire, le secrétariat du SIVU Haegothal est assuré par la secrétaire de la Commune de Thal-Marmoutier à raison de 4 heures par semaine.

**Le Comité directeur**, à l'unanimité, décide de rembourser à la Commune de Thal-Marmoutier, les frais de secrétariat, à raison de 4 heures hebdomadaires, sur présentation d'un état administratif.

**2019-08. Autorisation au Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget**

*L'article L 1612 - 1 du code général des collectivités prévoit :*

*"Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption. L'autorisation mentionnée ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits".*

Le montant des dépenses réelles d'investissement inscrit au budget 2018 s'élève à 117.673,06 € (hors chap. 16 "Remboursement d'emprunts")

En application de l'article précité, le Comité Directeur, à l'unanimité, autorise le Président à réaliser les dépenses d'investissement suivantes avant le vote du budget 2019. Les crédits correspondants seront inscrits au budget lors de son adoption.

<b>TRAVAUX</b>	<b>Opération</b>	<b>Compte</b>	<b>Montant TTC</b>
Démolition ancienne grange	N°13 - bâtiment	2313- immobilisation en cours	10.680,00 €
travaux sur pignon			14.793,60 €
Acquisition d'une nouvelle fontaine	N°13 - bâtiment	21312- bâtiment scolaire	3.036,00 €

**Enquête sur l'ouverture du périscolaire le matin :**

Le Président propose un modèle de lettre d'enquête qui sera adressée aux parents des enfants scolarisés ou non dans le RPI, en vue de déterminer l'opportunité de faire ouvrir l'accueil périscolaire le matin par la Communauté de Communes du Pays de Saverne. Les 3 municipalités distribueront directement les formulaires aux familles.

**Problèmes de transport scolaires :**

Des incidents survenus récemment dans le car de ramassage scolaire, principalement sur les trajets retour depuis Haegen lorsqu'il n'y a pas d'accompagnatrice, ont été rapportés. MM. Simon et Bich ont mené des investigations et récolté des témoignages de parents, d'enseignantes, d'accompagnatrices et d'une conductrice. Il s'avère que ce sont des problèmes d'indiscipline de certains enfants qui sont à l'origine de ces troubles. En concertation avec Mme la Directrice d'école, un courrier sera adressé aux familles, avec un rappel au règlement intérieur du transport scolaire et aux éventuelles sanctions susceptibles d'être appliquées.

<b>Le présent rapport, comportant les points 2019-01 à 2019-08 est signé par tous les membres titulaires présents :</b>			
<b>SIMON Jean-Luc</b>	<b>BICH Bernard</b>	<b>LEHMANN Rémy</b>	<b>BIEBER Muriel</b>
<b>BRETON Muriel</b>	<b>SUSS Rémi</b>	<b>KILHOFFER Sabine</b>	<b>DISTEL Jean-Claude</b>
<b>WEISS Aline</b>			
<b>Rendu exécutoire par transmission en Sous-Préfecture : le 11 février 2019</b>			